

PROCES VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

Le 04 juillet deux mille vingt-deux à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 29 juin 2022, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic.

Absents excusés : GUIVARCH Denis qui donne pouvoir à LOISEL Florence, MESSENGER Carole qui donne pouvoir à Mickaël EUZEN, RUEFF Laëtitia qui donne pouvoir à GUILLERM Elisabeth, LE GALL Michel.

Secrétaire de séance : Florence LOISEL

Le compte-rendu de la réunion du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- Programme travaux de voirie 2022

Madame le Maire présente le programme des travaux de voirie 2022. Cela concerne les secteurs de Louzaouen, Keroual, Pen ar Vern, Penhoat Huon, Keryanou et Rue des Bruyères, avec une tranche ferme et des tranches optionnelles. La consultation des entreprises a été lancée. La date de limite de réponse est fixée au 22 juillet 2022. La commission se réunira à suivre.

Une étude est en cours par rapport aux défauts de réalisation de la route de Perenou.

2- Personnel communal D2022-07-001

Isabelle Meheux a fait une demande de disponibilité à compter du 05 /09/2022.

Un recrutement en CDD est envisagé pour accroissement temporaire d'activité dans un premier temps.

Madame le Maire informe l'assemblée : conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique il appartient au conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et saisonniers d'activité. Madame Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent amener cette dernière à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services techniques et administratifs Ces agents contractuels assureront des fonctions relevant de la catégorie C à temps complet ou à temps non complet. Dans la mesure où l'emploi non permanent créé dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité est l'équivalent d'un emploi permanent existant, le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré de la grille indiciaire correspondante, dans la limite de l'indice terminal du grade le plus élevé afférent à l'emploi. Les crédits correspondants sont inscrits au budget. Madame Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en cas de recrutement infructueux, il sera possible de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère conformément à l'article L452-40 du code général de la fonction publique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3- Projet de lotissement communal Ker ar Lin II mission de maîtrise d'oeuvre D2022-07-002

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les 2 devis qui ont été reçus concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de lotissement communal Ker ar Lin II. (ING CONCEPT pour 15.000 € HT et A&T OUEST pour 21.240 € HT).

Vu le projet de lotissement communal d'environ 9 lots sur la parcelle cadastrée section B n°1510,

Vu la proposition conjointe pour la maîtrise d'œuvre d'ING CONCEPT, du cabinet de géomètres experts Quenaon et du cabinet d'architecte Jorand et Mongkhoun, à savoir :

- Etude et Conception : 500 € HT (ING CONCEPT)
- Topographie : 600 € HT (ING CONCEPT)
- Bornage du périmètre : 1.250 € HT (QUENAON)
- Urbanisme (dossier de permis d'aménager) : 3.000€ (ING CONCEPT)
1.500 € HT (JORAND ET MONGKHOUN)
- Foncière (bornage des lots (360€/lot – 9 lots) : 3.240 € HT (QUENAON)
- Maîtrise d'œuvre : 4.910 € HT (ING CONCEPT)

Le conseil municipal de Guimiliau, à 13 voix pour, et 1 abstention

- Décide de valider la proposition d'ING CONCEPT, du cabinet de géomètres experts Quenaon et du cabinet d'architecte Jorand et Mongkhoun pour un montant total 15.000€ HT.

4- Régularisation emprise de voirie Restvez D2022-07-003

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer afin de régulariser les actes liés à une régularisation d'emprise de voirie au lieu-dit RESTVEZ.

Il s'agit d'une cession à titre gratuit

- par le propriétaire des parcelles A n° 222 et 1363 au profit de la commune.

Les frais d'actes sont à la charge de la commune

Un procès-verbal de délimitation, un plan de délimitation du domaine public ont été dressés en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à 14 voix pour, Madame le Maire à signer les documents pour régulariser les actes concernés.

5- CCPL : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021

Madame le Maire présente dans sa globalité aux membres du conseil le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Il est consultable en mairie.

6- Questions diverses

- Publicité des actes : nouvelles règles à compter du 01/07/2022.
- Travaux bords de route : Coat Bro Montroulez pour le marquage des arbres pour l'élagage. Conventions établies avec les propriétaires. Des devis sont en attente.
- Numérotation des lieux-dits : 70 à 80% des numéros ont été distribués. A partir de mi- juillet les plaques seront à retirer en mairie.
- Congrès des Maires : 2 places financées par la CCPL + 1 place financée par la Commune

- Boulangerie : les repreneurs ouvriront le 1^{er} août. Le samedi 30 juillet avant l'ouverture, ils invitent les Guimiliens à leur rencontre pour une dégustation de leurs produits.
- Tro Breizh : animations du 1^{er} au 6 août avec le Tro Breizh, le Comité des Fêtes, les Enclos en musique, le Guim's, l'association de chasse, l'école et le club de foot.
- Jennifer Saout sera stagiaire à partir du 1708/2022.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 05/09 à 20h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h19.

Le Maire, Elisabeth GUILLERM



Le secrétaire de séance, Florence LOISEL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Remarques et observations